

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

ARR2021\_ 0047

ARRÊTÉ

**OBJET : CESSATION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE Á MADAME LUCILE KNINSKI, ATTACHÉE PRINCIPALE TITULAIRE, RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux responsables de services communaux,

**VU** l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, à un ou plusieurs agents communaux,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté n°ARR2020\_0084 du 24 mai 2020 portant délégation de signature à Madame Lucile KNINSKI, attachée principale titulaire, responsable du service de l'action sociale,

**CONSIDÉRANT** que Madame Lucile KNINSKI, attachée principale titulaire, a quitté ses fonctions de responsable du service de l'action sociale en date du 31 décembre 2020,

ARRÊTE

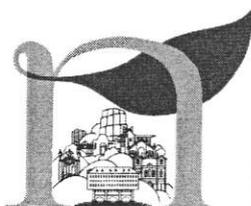
**ARTICLE 1 :** Il est mis fin à la délégation de signature à Madame Lucile KNINSKI, attachée principale titulaire, responsable du service de l'Action Sociale, à compter du 31 décembre 2020.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel ;
- l'intéressée,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « CESSATION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME LUCILE KNINSKI, ATTACHÉE PRINCIPALE TITULAIRE, RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE »

**ARTICLE4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 14/03/2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



**Cadre réservé à l'AG**

Transmis au représentant de l'État le	18 MARS 2021
Affiché en Mairie le	18 MARS 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	18 MARS 2021
Notifié le	18 MARS 2021

